La menace cyber est à considérer comme un risque professionnel majeur

Le risque numéro 1. Une menace polymorphe, insidieuse, dévastatrice.

Aucune entreprise n'est aujourd'hui à l'abri d'une cyberattaque de type phishing, rançongiciel, fuite de données, virements bancaires frauduleux. Et les TPE-PME constituent des cibles privilégiées pour les hackers.

Souvent moins sensibilisées, plus vulnérables - en particulier avec le développement du télétravail qui expose davantage les systèmes - certaines entreprises sont soumises à un risque mal appréhendé.

Pour un dirigeant, la menace cyber est plus que jamais à considérer comme un risque professionnel majeur. Être bien protégé, c'est maîtriser les conséquences économiques et humaines d'un d'incident.

Consciente des enjeux, MMA accompagne les entreprises en assurant le cyber-risque depuis 2017, avec la volonté de se tenir à leurs côtés à toutes les étapes de leur parcours de sécurisation.

Avant la souscription, un questionnaire nous permet d'évaluer le niveau de risques de l'entreprise. Avec nos conseils et nos recommandations, elle pourra renforcer sa protection contre les attaques.

Face à une cyberattaque, les dirigeants doivent être immédiatement soutenus pour limiter les effets de l'incident et reprendre au plus vite leur activité. C'est pourquoi notre service d'assistance est disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Ensuite, une équipe de réponse à incident composée de spécialistes en gestion de crise est mobilisée sans délai. Elle évalue la situation et coordonne toutes les actions de sortie de crise.

L'ambition de MMA est d'aller plus loin dans l'accompagnement en termes de prévention et de conseil face à ce risque. Notre ambition est de pouvoir proposer prochainement des solutions permettant à nos assurés de diminuer leur niveau d'exposition et de risque et surtout de le suivre en permanence.

Pour contrer une menace omniprésente, elles ont besoin d'un partenaire qui les accompagne en continu.

Christophe Luys, responsable Cyber - MMA